

Agir en entreprise pour éviter les licenciements économiques

Action d'acquisition, d'entretien et/ou de perfectionnement des connaissances

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des apprenants

- Chef d'entreprise, responsable RH, manager

Prérequis

- Avoir de connaissances en droit social
- Etre en possession d'un smartphone afin de compléter les questionnaires en ligne

Accessibilité et délais d'accès

Pour toute question concernant une situation de handicap, merci de nous contacter

2 semaines

Qualité et indicateurs de résultats

Niveau de satisfaction des apprenants

Objectifs pédagogiques

- Connaître l'environnement juridique
- Etre en mesure d'identifier les situations susceptibles de générer un licenciement économique
- Etre en mesure d'identifier et de s'approprier les outils juridiques permettant d'éviter les licenciements économiques sans accord d'entreprise
- Etre en mesure d'identifier et de s'approprier les outils juridiques par la voie de la négociation collective

Contenu de la formation

- QCM d'évaluation des connaissances (15')
 - Test de début de séance
- Préambule (15')
 - Bref rappel de la notion de licenciement économique
- 1. Agir à travers la négociation collective (60')
 - La place de l'accord d'entreprise
 - Avec qui et comment négocier dans l'entreprise
- 2. Agir sur l'exécution du contrat de travail (225')
 - 2.1 Agir sur les clauses contractuelles sans accord d'entreprise
 - Distinction entre modification du contrat de travail et changement des conditions de travail
 - 2.2 Agir sur la durée du travail
 - Temps de travail effectif - rappel des principes généraux
 - Aménager et adapter la durée du travail aux besoins de l'entreprise
 - Temps de pause, temps de trajet
 - Astreinte
 - Opportunité des conventions de forfait en heures ou en jours
 - Compte épargne temps

gemeforme

45 rue Louis Blanc

92400 Courbevoie

Email : contact@gemeforme.fr

Tel : +33625961059



- 2.3 Agir sur la rémunération
 - Heures supplémentaires
 - Prévenir le contentieux des heures supplémentaires
 - Activité partielle
- 2.4 Agir à travers l'accord de performance collective
- 3. Agir sur le rupture du contrat de travail (90')
 - L'accord de rupture conventionnelle collective
 - Le dispositif "Transco"
 - Le plan de départ volontaire intégré à un PSE
 - Le plan de départ volontaire autonome
 - Licenciements économiques et licenciement pour sauvegarde de la compétitivité
- QCM d'évaluation des connaissances (15')
 - Test de fin de séance

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Animation assurée par Me Pauline Sérandour, avocate spécialisée en droit du travail, au barreau d'Avignon

Ressources pédagogiques et techniques

- Un support pédagogique élaboré spécialement est remis aux stagiaires.
- Dans le cadre de l'accompagnement pédagogique, les apprenants peuvent poser leur question à contact@gemeforme.fr L'équipe pédagogique y répondra dans un délai variable en fonction de la question, au maximum sous une semaine. Dans le cadre de questions relevant plus d'une mission de conseil plutôt que d'accompagnement pédagogique, l'équipe se réserve le droit de ne pas apporter de réponse juridique.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Fiche d'évaluation de l'action de formation avant, à chaud à froid
- QCM de test des connaissances en début et en fin de séance

Prix : 360.00